

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE

11, rue de Beaugency

41 230 VERNOU-EN-SOLOGNE

Tel : 02.54.98.20.77

Email : ec-vernou-en-sologne@ac-orleans-tours.fr

**Compte-rendu du 1er conseil d'école
R.P.I. Courmemin / Vernou-en-Sologne
Séance du 18 octobre 2024**

Le conseil d'école s'est réuni le vendredi 18 octobre 2024 à 18h, dans la salle des fêtes de Vernou-en-Sologne.

Étaient présents :

- M. Chantier, maire de Courmemin
- Mme Duval adjointe au maire de Courmemin
- M. Guichard et M. Coignard, adjoints au maire de Vernou-en-Sologne
- M. Blanc, Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Mme Bernard, représentante titulaire des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mmes Mathieu et Sausset, représentantes titulaires des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Martinez, représentante suppléante des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mmes Clément et Rolo, représentantes suppléantes des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Martineau, enseignante à l'école de Vernou-en-Sologne
- Mme Cellier, enseignante à l'école de Courmemin
- Mme Vest, directrice de l'école de Courmemin
- Mme Cormery, directrice de l'école de Vernou-en-Sologne

Étaient absents - excusés :

- Mme Gateur, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Romorantin
- M. Deguine, maire de Vernou-en-Sologne
- M. Boubet, représentant titulaire des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mmes Beogo, Pinglot et Goujon, membres du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.

Étaient absents - non excusés :

- Mme Hermant, représentante suppléante des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne

Présidente de séance : Mme Carine Cormery

Secrétaire de séance : Mme Céline Martineau

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme Cormery demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du 3e conseil d'école du 14 juin 2024. En l'absence, celui-ci est approuvé.

Mme Cormery rappelle que les élections des représentants de parents d'élèves sont organisées dans chacune des écoles du RPI. Les écoles conservent néanmoins la possibilité de regrouper leurs conseils d'école pour la durée de l'année scolaire. Les deux conseils sont invités à délibérer séparément sur ce point. A l'issue du vote, à l'unanimité, il ressort que les deux conseils seront réunifiés pour l'année scolaire 2024/2025. Mme Cormery présidera les 1er et 3e conseils et Mme Vest le 2e conseil de

l'année scolaire.

Mme Cormery propose de faire une minute de silence en hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard, professeurs assassinés en octobre 2020 et 2023.

POINT 1 : ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants de parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2024 dans chacune des écoles du RPI.

A Courmemin, sur 52 électeurs inscrits, il y a eu 35 votants : 6 bulletins nuls donc 29 suffrages exprimés, pour un quotient électoral de 14,50 (et un taux de participation de 67,31 %).

Mmes Mathieu et Sausset ont été élues représentantes titulaires des parents d'élèves au Conseil d'école de Courmemin. Mmes Clément et Rolo ont été élues représentantes suppléantes.

A Vernou-en-Sologne, sur 53 électeurs inscrits, il y a eu 22 votants : 3 bulletins nuls donc 19 suffrages exprimés, pour un quotient électoral de 9,50 (et un taux de participation de 41,51 %).

Mme Bernard et M. Boubet ont été élus représentants titulaires des parents d'élèves au Conseil d'école de Vernou-En-Sologne. Mmes Martinez et Hermant ont été élues représentantes suppléantes.

POINT 2 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Pour l'année scolaire 2024/2025, l'organisation pédagogique est la suivante :

- Mme Cellier : 5 PS / 6 MS / 7 GS soit un total de 18 élèves
- Mme Vest : 14 CP
- Mme Martineau : 7 CE1 et 10 CE2 soit un total de 17 élèves
- Mme Cormery : 9 CM1 et 5 CM2 soit un total de 14 élèves

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2025 devront être saisies par les directeurs entre le 1er et le 15 novembre 2024.

A Vernou, une AESH est présente à temps complet sur l'école pour aider 3 élèves ayant une notification MDPH, Mme Armelle Vuillemeys.

Mme Cormery souhaite informer le conseil que le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), basé à Lamotte-Beuvron, est composé d'une psychologue de l'éducation nationale - Mme Goujon, d'une maîtresse E chargée de l'aide à dominante pédagogique - Mme Beogo et d'une maîtresse G chargée de l'aide à dominante rééducative - Mme Pinglot. Les enseignantes, avec l'accord des familles, peuvent les solliciter. Les parents ont également la possibilité de les contacter, les coordonnées sont affichées dans chaque école.

Le RASED interviendra en période 2 à Courmemin pour les GS. Une information a été donnée dans les cahiers de liaison.

Des activités pédagogiques complémentaires (APC), en groupes restreints d'élèves, peuvent s'ajouter aux 24h d'enseignement hebdomadaire. Ces activités se déclinent soit sous la forme d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés ponctuelles dans leurs apprentissages, soit sous la forme d'une aide au travail personnel ou de mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école. Les directeurs ne participent pas aux activités pédagogiques complémentaires de leur école. Les parents dont les enfants sont concernés par ce dispositif seront prévenus. A Vernou, les APC ont lieu le vendredi de 16h15 à 17h15. A Courmemin, elles ont lieu le mardi de 16h30 à 17h15.

Une éducation à la sexualité doit être organisée dans chaque école, à raison d'au moins 3 séances annuelles et par groupe d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves. Cette éducation à la sexualité contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur

respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à la promotion de l'égalité.

Dans le cadre du programme de lutte contre le harcèlement à l'école, le programme PHARE, une équipe « bien-être » a été constituée et peut être amenée à intervenir dans les écoles pour traiter rapidement les situations d'intimidation. Cette équipe dispose d'un relais dans les écoles, le directeur, qui a reçu une formation à la gestion des situations de harcèlement et intimidation. Tout élève est susceptible d'être rencontré par l'équipe pour contribuer par ses suggestions à l'amélioration de la situation d'un camarade ; il s'agit d'entretiens brefs et peu nombreux, qui n'empiètent jamais sur le temps de travail de l'élève. Les parents de l'élève intimidé sont informés de l'intervention de cette équipe « Bien-être » ; les parents des intimidateurs ne le sont pas au départ sauf si la situation d'intimidation perdure. Tous les enseignants recevront une formation d'ici 2027.

Tous les élèves à compter du CE2 se verront proposer de remplir une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin, entre le 7 et le 15 novembre. Ce temps banalisé sera l'occasion de mettre l'accent sur la prévention et la détection des situations de harcèlement. Enfin, le 7 novembre est la journée « Non au harcèlement ». Des actions seront menées dans les écoles.

POINT 3 : PROJETS D'ÉCOLE ET DE CLASSE

Cette année, les deux écoles ont un projet commun : « La tête dans les étoiles ». Ainsi, les projets d'école et de classe sont les suivants :

A Courmemin :

- Période 1 : les étoiles de la danse et du cirque

Le 18/10 : spectacle à la halle aux grains « la fabuleuse histoire de Basarkus ». C'est un duo virtuose et malicieux entre cirque et danse : Où commence et où finit mon corps ? Qui est cet autre que moi ? Comment l'accepter ?

Le coût de cette sortie : 204 euros + 301 euros pour le transport (pris en charge par les mairies)

- Période 2 : les étoiles du cinéma

Ecole et cinéma : 3 séances dans l'année 19/11 - 20/01 - 24/01

Les élèves se rendront au cinéma de Romorantin pour assister à la projection de courts métrages.

Le coût est de 2,30 euros/élèves pris en charge par la coopérative + transport scolaire

Pour la séance du 19/11, la classe de Mme Cellier visionnera « Les contes de la mère poule » et celle de Mme Vest « Ponyo sur la falaise ». Les objectifs sont divers : se déplacer dans une salle de cinéma, travailler en amont sur le vocabulaire du cinéma, l'histoire, les personnages..., apprendre à devenir spectateur, à regarder des films et à exprimer ses émotions, les verbaliser, les confronter..., initier une approche du cinéma en tant qu'art à découvrir et à aimer, et restituer (arts plastiques, production écrite...).

- Période 3 : les étoiles de la cuisine (projet en cours d'élaboration : les enseignantes recherchent un chef de cuisine qui pourrait les recevoir dans son restaurant ou venir présenter un moment de cuisine, elles sont également en lien avec une blogueuse de cuisine sur Romorantin).

- Période 4 : les étoiles du ciel avec des animations faites en classe par les enseignantes

- Période 5 : les étoiles de la mer avec le projet d'un spectacle à l'école.

Autres projets :

- 27/02 : animation gratuite sur le tri des déchets + 18/03 : animation sur le gaspillage alimentaire (pour les GS/CP).

- **La classe de Mme Vest** : les CP participeront aux P'tites Randos organisées par l'USEP du lundi 5/05 au mercredi 7/05 sur le site de la Vallée du Cher / Montrichard. Les parents ont été informés du projet lors de la réunion de rentrée. Un budget va être étudié et une réunion avec les parents sera programmée d'ici la fin de l'année 2024.

Programme prévisionnel : randonnée en étoile, visites d'une magnanerie ou d'une fauconnerie, caserne de pompiers ou pépinière, ville de Montrichard + animation forêt, parcours photos dans Montrichard + conteur.

- **La classe de Mme Cellier** :

Ecole de la forêt : toutes les 2 semaines à l'étang communal de Courmemin ou en promenade sur le village. Chaque séance est consacrée à un thème d'activité en lien avec la saison avec un objectif d'apprentissage précis, suivi d'un temps de jeu libre ou les enfants expérimentent plusieurs activités en utilisant le milieu naturel. Un goûter cuisiné en amont par les élèves ponctue chaque séance.

Mme Cellier recherche 2 accompagnateurs pour chaque sortie. Après avoir expérimenté l'école de la forêt depuis plusieurs années, elle souhaiterait investir dans un chariot de transport pour charrier le matériel nécessaire aux séances. L'association des anciens élèves se propose d'acheter le matériel.

Goûter de fruits : chaque matin, il permet un travail riche sur les 5 sens, la motricité fine et le langage, un travail sur le temps avec le planning. Merci aux parents très coopératifs sur ce projet.

Ecole ouverte aux parents

Mme Cellier explique que peu de parents ont participé à la réunion de rentrée. Elle propose donc d'ouvrir sa classe aux parents dans le but de venir partager un temps de classe. L'idée est de proposer à chaque famille de venir observer 2 heures de la classe de leur enfant et d'en expliquer le fonctionnement. Une information et un calendrier seront proposés au mois de novembre.

La classe de Mme Vest participera également au projet qui a été présenté aux parents des CP lors de la réunion de rentrée et a reçu de leur part un avis très favorable.

A Vernou-en-Sologne :

En période 1, les enseignantes ont choisi de travailler sur les chefs étoilés. Ainsi un travail autour de l'alimentation puis du tri des déchets a été réalisé. Les élèves des deux classes ont commencé par ramasser des pommes dans le village le vendredi 13 septembre puis ont réalisé une compote avec l'aide de la cantinière le lundi 16 septembre. Un grand merci à elle. En lien avec ce projet, la mairie de Vernou a organisé la semaine du goût du 14 au 18 octobre avec des menus spéciaux. Dans la continuité, un travail sur le tri des déchets a été fait : ramassage des déchets dans le village le vendredi 27 septembre puis animation avec la maison de la Loire sur le tri des déchets, à l'école, le jeudi 3 octobre (une demi-journée par classe). Cette animation est gratuite pour les écoles. Pour finir, une visite de l'usine d'incinération a eu lieu le jeudi 17 octobre et un petit déjeuner anglais a été proposé aux enfants le vendredi 18 octobre.

Une dernière sortie avec le chef du château de La Borde devait avoir lieu le mardi 15 octobre ; celle-ci a dû être annulée et sera reportée après les vacances de la Toussaint à une date qui sera à confirmer.

Les élèves de CE et CM ont bénéficié d'un cycle tennis avec le club de tennis de la Sologne des Etangs. Le coût de cette intervention est pris en charge par la mairie de Vernou-en-Sologne. Une remise des diplômes et un goûter auront lieu le mardi 5 novembre à l'école en présence de l'intervenant tennis, M. Thomas Aubry ainsi que du président du club de tennis, M. Aurélien Thomas.

En période 2, les deux classes travailleront sur les étoiles du ciel avec un travail autour du « Vendée Globe ».

Les enseignantes participeront au marché de Noël le dimanche 15 décembre : des gâteaux faits par les parents volontaires seront vendus au profit de la coopérative scolaire.

La classe de CM se rendra à Romorantin au centre Matra pour y passer le permis vélo le jeudi 7

novembre. Cette formation est gratuite. Le coût du car sera pris en charge par les mairies (213,40 euros)

En période 3, le projet est de travailler sur les planètes et d'aller visiter le pôle des étoiles à Nançay. Cela reste à confirmer en fonction du coût de la visite et du car.

Un parent d'élèves propose aux enseignantes l'observatoire de Fontaines en Sologne. Les enseignantes répondent que ce site ne répond pas aux mêmes objectifs pédagogiques que Nançay mais qu'elles y réfléchiront si la visite de Nançay n'est pas possible financièrement.

Une question est également posée par un parent d'élèves quant à la possibilité de partager le car avec la commune de Mur-en-Sologne qui dispose de son propre car. La réponse est que la commune de Mur-en-Sologne utilise un employé communal pour conduire ce car et que cela semble compliqué de partager le car et l'employé communal.

En période 4, les deux classes travailleront sur les étoiles du cirque et proposeront aux familles un spectacle le vendredi 4 avril à la salle des fêtes de Vernou-en-Sologne.

En période 5, le thème est les étoiles de la mer. Ainsi les élèves de CE et CM partiront en classe de mer du lundi 12 au vendredi 16 mai 2025 au centre d'hébergement « Le vent du large » à Saint Gilles Croix de Vie. Le coût de ce séjour est d'environ 300 euros par élève (hébergement + activités). A cela il faudra rajouter le car (des devis sont en cours) qui sera pris en charge par les mairies : le montant sera aux alentours de 3500 euros. Pour l'instant, la somme de 200 euros a été demandée aux familles. Des actions par les enseignantes sont prévues pour diminuer le coût de ce séjour (Trousse à projets, JPA, marché de Noël, vente de muffins) mais des actions par les familles peuvent être envisagées.

POINT 4 : RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET SÉCURITÉ

Le règlement intérieur du conseil d'école et le règlement intérieur des écoles du RPI doivent être votés lors du 1er conseil d'école.

M. Chantier souhaite modifier, dans le point 3.1. « Dispositions générales », la phrase suivante (en ajoutant la partie en gras) :

*De même les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant **ou du personnel communal**, et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.*

Le règlement intérieur des écoles du RPI et le règlement intérieur du conseil ont été adoptés à l'unanimité. Ils ont été signés par tous les membres présents (cf annexe). Ils seront prochainement transmis aux familles.

A l'école, certains documents et registres sont obligatoires. Les directeurs doivent veiller à la tenue de ces registres.

Nous devons donc avoir à disposition un registre de sécurité où sont consignés notamment les exercices d'évacuation et les vérifications des extincteurs. Deux exercices incendie sont obligatoires dans l'année. Ainsi, le 1er exercice incendie a été réalisé le vendredi 27 septembre à l'école de Vernou-en-Sologne et le mardi 1er octobre à l'école de Courmemin (l'alarme a été déclenchée depuis la cantine afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'alarme).

Une question a été posée par le maître remplaçant à l'école de Courmemin : la porte de secours de la classe de Mme Vest est fermée à clé. En cas d'absence de celle-ci, si le feu se déclare dans le couloir, comment faire sortir les enfants ? M. Chantier répond qu'il faut installer une barre.

Enfin, il existe le PPMS, le plan particulier de mise en sûreté. On distingue le PPMS AI (atten-

tat-intrusion) qui définit la conduite à tenir en cas d'intrusion dans l'école et le PPMS RM (risque majeur) qui définit la conduite à tenir en cas de situation de confinement. Plusieurs exercices doivent être réalisés dans l'année dont un exercice attentat-intrusion qui devait être réalisé avant les vacances de la Toussaint.

Il a été réalisé le jeudi 10 octobre après-midi à l'école de Vernou. Le scénario n°4, « Agression armée à proximité de l'école », a été choisi : *L'école reçoit de la DSDEN ou de la préfecture l'information selon laquelle une agression a lieu non loin de ses locaux. La consigne est donnée d'adopter la posture de vigilance prévue dans le PPMS.*

Il a été réalisé le mardi 15 octobre à l'école de Courmemin lors de la récréation du matin. Le même scénario que l'an passé a été repris (« altercation aux abords immédiats de l'école ») car les enfants avaient eu des difficultés à rentrer dans l'école au moment du signal.

Une information a été communiquée aux parents dans les cahiers de liaison.

L'exercice PPMS-RM sera, quant à lui, départemental. Il sera effectué au cours du 2e trimestre et les écoles ne connaîtront pas la date.

Au niveau Santé, l'infirmier scolaire interviendra le mardi 26 novembre pour réaliser le bilan médical des CP. L'information sera communiquée aux familles dans les cahiers de liaison après les vacances, dès que les convocations seront éditées.

POINT 5 : COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Les écoles de Vernou et Courmemin font part de la situation financière de la coopérative scolaire aux membres du conseil.

L'école de Vernou a commencé l'année scolaire avec **1440,01 euros**. Pour l'instant, voici les opérations réalisées depuis la rentrée :

- la participation volontaire des familles : 375 euros
- l'adhésion et l'assurance versées à l'OCCE : 83,16 euros.
- le remboursement de la coopérative de Courmemin : 48,73 euros correspondant à des achats (drapeaux, médailles) effectués en juin par la coopérative scolaire de Vernou-en-Sologne pour les Olympiades pour un montant de 97,47 euros
- l'achat de pommes pour la compote de pommes : 6,98 euros
- un fichier de maths CE2 : 13 euros.
- le versement des parents pour la classe de mer : 2700 euros
- l'acompte pour la classe de mer : 2308 euros

Un point est fait quant à l'année 2023/2024 :

- Total des dépenses : 3924,83 euros
- Total des recettes : 4205,33 euros

L'école de Courmemin a commencé l'année scolaire avec **1850,17 euros** :

- la participation volontaire des familles : 390 euros
- le remboursement de la coopérative de Vernou pour les Olympiades : 48,73 euros
- le spectacle Halle aux grains « La fabuleuse histoire de Basarkus » : 204 euros
- l'adhésion et l'assurance versées à l'OCCE : 92,56 euros

Bilan comptable pour l'année 2024/2025 :

- Total des dépenses : 2055 euros
- Total des recettes : 2608 euros

Lors de notre 3e conseil d'école, nous avons évoqué les frais de tenue de compte prélevés sur les

comptes des coopératives scolaires ; la question de l'obligation de ces frais pour les associations a été posée.

Voici la réponse de la trésorière de l'OCCE :

« Sans travailler pour la banque, sachez que la gestion des 150 coopés (environ) pour la seule banque du Crédit Mutuel avec les changements de mandataires réguliers n'est pas forcément simple. Il est difficile pour l'OCCE de trouver des banques qui acceptent notre fonctionnement. Plusieurs banques ont déjà refusé d'héberger nos comptes ou nous ont "gentiment demandé d'aller voir ailleurs" malgré l'apport de trésorerie global que cela occasionne. Les frais à la Banque Populaire (2ème banque hébergeant des comptes de coopératives) ont augmenté cette année et sont de 5€20 par mois, il semble donc que 6€25 pour l'année ce n'est pas très élevé .

Je n'ai jamais entendu parler que les associations soient exemptées de frais bancaires, ayant été trésorière d'une autre association, des frais (bien plus conséquents) étaient appliqués.

D'autre part, attention, nous avons eu connaissance cette année d'une clause du contrat qui stipule que si une coopérative fait plus de 6 dépôts dans un mois (chèques = 1 dépôt, pièces = 1 dépôt, billets = 1 dépôt), chaque dépôt en plus occasionne des frais. Nous ne validons pas cela car lorsqu'on veut faire des dépôts différents selon les actions entreprises cela va vite, mais c'est dans le contrat. »

POINT 6 : PISCINE

Les séances de piscine ont lieu le jeudi matin de 10h45 à 11h15. Les élèves prennent donc le car à 10h pour l'école de Courmemin et à 10h15 pour l'école de Vernou-en-Sologne pour se rendre à la piscine de Romorantin ; le retour a lieu entre 11h45 et 12h.

Chaque classe bénéficiera d'un cycle natation d'environ 9 séances. La classe de CM1/CM2 se rendra à la piscine du jeudi 28 novembre au jeudi 6 février. Les classes de CP et CE1/CE2 s'y rendront du jeudi 27 février au jeudi 24 avril.

Cette année, les parents disponibles pour nous accompagner sont : Mme JANVIER pour la classe de CM1/CM2 ; Mme LOCHKAREFF pour la classe de CE1/CE2.

Afin de pouvoir emmener les GS avec les CP, Mme Vest a besoin de parents agréés. Malheureusement à ce jour, seul un parent s'est manifesté mais ne peut assurer toutes les séances. Sans accompagnateur, Mme Vest ne pourra pas emmener les GS.

POINT 7 : TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

A Vernou, les classes ont été repeintes durant les vacances d'été et des nouveaux rideaux occultants ont été installés dans les classes. Un tableau blanc a été installé dans la classe de CE. Des boîtes à médicaments verrouillables ont été achetées et installées dans chaque classe. Des cailloux ont été remis dans le milieu de la cour mais il reste malgré tout des zones où l'eau stagne quand il pleut. Une poubelle jaune pour le tri des déchets a été installée dans la cour de récréation. Il reste à installer une cabane de jardin pour le rangement des jeux de cour.

A Courmemin, divers achats ont été réalisés : une étagère porte-gobelets pour la classe de Mme Cellier, un tabouret à roulettes pour la classe de Mme Vest et le sable a été renouvelé dans les bacs. Les enseignantes remercient la mairie pour ces achats. Elles souhaiteraient remettre le composteur (auprès de la baie vitrée). Des travaux sont à prévoir : dans le couloir 2 lampes au plafond ne fonctionnent plus, un porte-savon des sanitaires enfants est cassé, des trous sont à reboucher (petite bande de terre près du portail de l'entrée + devant la classe Mme Cellier + autour du marronnier), des bandes sont à installer au mur pour accrocher les travaux dans le couloir côté CP.

POINT 8 : QUESTIONS DIVERSES

Les prochains conseils d'école auront lieu le vendredi 7 février 2024 à Courmemin et le vendredi 13 juin 2024 à Vernou-en-Sologne, à 18h.

Le photographe viendra sur le RPI le mardi 11 mars.

Un carnaval sera organisé le vendredi 28 mars sur les deux écoles.

La fête d'école aura lieu le samedi 21 juin à Vernou-en-Sologne.

Le spectacle de Noël, organisé et financé cette année par la mairie de Vernou-en-Sologne, doit avoir lieu le mardi 3 décembre à la salle des fêtes de Vernou-en-Sologne.

M. Blanc signale qu'une enquête des DDEN est en préparation : un questionnaire sur les relations difficiles entre enfants. Il rappelle également que les travaux des enseignants sur l'environnement, la citoyenneté, etc peuvent être exposés en fin d'année par les DDEN.

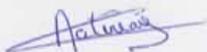
Une question de parents d'élèves pour la mairie est soulevée : « A Courmemin, qui est Micheline ? » Il s'agit de la remplaçante de Mme Auger à la cantine jusqu'au 18/10.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

A Vernou-en-Sologne, le 18 octobre 2024.

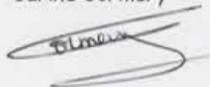
La secrétaire de séance,

Céline Martineau



La directrice,

Carine Cormery



Copie transmise à :

- Madame la Directrice Académique
- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
- Monsieur le Maire de Courmemin
- Monsieur le Maire de Vernou-en-Sologne
- Mesdames et messieurs les représentants des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Mesdames les membres de l'équipe enseignante
- Mesdames les membres du RASED